



Alliance Immobilière

01710 THOIRY

www.alliance-property-management.com

Honoraires de Transaction

à la charge du vendeur (sauf convention contraire) en vigueur au 01/01/2017

Pour les biens d'habitation

Par tranche de prix de vente TTC	Pourcentage honoraires
De 0 à 150 000 €	7 % - Montant minimum appliqué de 7 000 € TTC
De 151 000 à 600 000 €	5 %
De 601 000 à 1 500 000 €	4 %
+ de 1 500 000 €	3.5 %

TVA en vigueur au taux de 20 %

Ces tarifs comprennent les prestations de constitution du dossier de vente, de visites, de négociation et suivi du dossier après signature du compromis de vente.

Honoraires de Location Barème national

BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme à la loi ALUR)

1/ HONORAIRES PART LOCATAIRE (montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)

	€ HT	€ TTC
a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m ²)		
- Hors zones tendues et très tendues (Secteur Bellegarde...)	6,67 €	8,00 €
- Zones tendues (Gex,Ferney,Ornex,Prévessin,St Genis,Sergy,Thoiry,Divonne,Segny....)	8,33 €	10,00 €
- Zones très tendues	10,00€	12,00 €
b/ Établissement de l'état des lieux (€/m ²)	2,50 €	3,00 €

2/ HONORAIRES PART PROPRIÉTAIRE (tarifs dégressifs en fonction du cumul des loyers mensuels par bailleur hors assurance loyers impayés)

- loyers mensuels inférieurs à 1 500,00 €	6.00%	7.20 %
- loyers mensuels compris entre 1 500,01 € à 2 000,00 €	5.00%	6.00 %
- loyers mensuels supérieurs à 2 000.00 €	4.00%	4.80 %
- Garantie loyers impayés (optionnelle)		+ 3 %

NB : les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire.